

## **Lettre de mission : Référent Santé et Sécurité au Travail**

**(Nom, prénom, poste occupé)**

**Madame, Monsieur,**

Vous avez bien voulu accepter cette fonction à compter du ..... (À compléter).

Cette mission d'aide à l'action en santé et sécurité s'inscrit dans le cadre de l'exécution des fonctions sous la subordination juridique directe de l'employeur.

Les missions qui vous sont confiées n'ont pas pour objet d'exonérer l'employeur, personne morale, de sa responsabilité, ni le chef d'entreprise de sa responsabilité pénale.

Vous exercez cette fonction sous ma responsabilité et, de ce fait, recevrez des directives de ma part et devrez me rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie.

Un document contractuel actera cette fin.

### **Cadre réglementaire**

La loi 2011-867 du 20 juillet 2011 et le décret 2012-135 entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012 imposent à l'employeur de désigner un référent en santé et sécurité.

L'article L4644-1 du code du travail introduit l'obligation pour l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés formés spécifiquement pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Il s'agit de la transposition en droit français de l'article 7 « Services de protection et de prévention » de la Directive 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989, concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.

### **Le champ de compétences**

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles R.4644-1 et suivants du code du travail, votre mission de référent en Santé et Sécurité au Travail a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef d'entreprise dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de trois domaines :

1. La démarche globale de prévention des risques professionnels.
2. La promotion de la prévention des risques professionnels.
3. La veille à l'observation des prescriptions réglementaires en matière de santé et sécurité.

A ce titre, vous serez amené à :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),
- Proposer et suivre les mesures de prévention permettant d'optimiser les conditions de travail des salariés,
- Participer à l'animation de la politique de prévention des risques professionnels,
- Participer à la sensibilisation, l'information et la formation des salariés,
- Veiller aux réalisations des vérifications périodiques,
- Participer au groupe des référents santé et sécurité animé par la MSA.

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

**La formation**

Dans le cadre de vos missions, vous bénéficierez de formations et de documentations.

**Les moyens**

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez du temps nécessaire (**quotité horaire**)

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués : .....

(À compléter par exemple : documentation, équipements bureautiques, tableau, cahier...).

**Le partenariat**

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail qui sont vos interlocuteurs directs pour toute information, conseil et appui technique et sur lesquels vous pourrez vous appuyer.

Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour le bien être au travail des collaborateurs.

Fait en deux exemplaires.

Date et Signature

Date et Signature  
du Chef d'entreprise du salarié